



**Communes
forestières**

Nouvelle-Aquitaine

Forêts locales,
intérêt général

Désignation de vos élus référents forêt

- Les élus qui seront désignés comme "référent forêt" sont des personnes intéressées à la forêt et aux sujets qui peuvent en découler tels que le renforcement de l'atténuation et adaptation au changement climatique, le développement économique et social, la biodiversité et les écosystèmes, l'implication citoyenne et démocratie participative, la résilience et anticipation des crises.
- Les élus référents forêt font le lien avec les acteurs locaux et sont les interlocuteurs privilégiés pour les associations, les propriétaires forestiers, les autres collectivités, les ONG, les services de l'État (ONF, DDT-M, etc.) et les scientifiques ;
- Ils centralisent les initiatives liées à la forêt (gestion, préservation, communication, valorisation) et les coordonnent ce qui permet d'éviter les chevauchements entre services ou commissions ;
- Enfin, ils informent le Maire et/ou le Conseil municipal des évolutions légales, des adaptations utiles ou nécessaires dans les pratiques locales et des perspectives d'optimisation financière et patrimoniale pour sa collectivité.

En l'absence de réponse de votre part, les informations seront envoyées directement au maire.

Commune de : Code postal :

	TITULAIRE « REFERENT FORET »	SUPPLEANT « REFERENT FORET »
NOM		
Prénom		
Mandat		
Tél		
e-mail		



Fait à

le

Cachet

à retourner par mail :

nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données par la FNCOFOR, 13 rue du général Bertrand, 75007 Paris afin de tenir à jour notre fichier d'élus référents forêt et d'adhérents et recevoir des informations liées aux activités de votre association. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers, en dehors du réseau d'associations de Communes forestières. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : associations de Communes forestières, dans le cadre de leurs missions respectives. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter federation@communesforestieres.org ou 01 45 64 47 98. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.